

Adresse du 3e bataillon de l'Aube, qui félicite la Convention d'avoir découvert et puni les traîtres et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du 3e bataillon de l'Aube, qui félicite la Convention d'avoir découvert et puni les traîtres et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 19-20;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27623\\_t1\\_0019\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27623_t1_0019_0000_19)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sin qu'à l'intrépidité et au généreux dévouement du citoyen *Housseau* (*sic*), sergent au premier régiment d'artillerie, compagnie de *Menoir*, qui s'est précipité dans la salle et a emporté dehors le baquet enflamé. J'éprouve un plaisir bien sensible en te rendant compte du trait héroïque de ce brave homme : ce n'est pas le seul trait par lequel il s'est distingué; son républicanisme, son zèle pour le service, et la moralité de son caractère lui ont mérité l'estime et l'amitié de tout son corps.

« Il me paraîtrait juste de donner de l'avancement à un aussi bon citoyen : je te le recommande. S. et F. »

LAURENT.

(*Applaudissements*).

### 31

Les sans-culottes Eustache Farobert, Sauvin Guepet, Montisi, Renard et Scurer, habillés, armés, équipés et montés aux frais de la société populaire régénérée de Chalon-sur-Saône, se présentent à la barre, assurent la Convention de leur ardent patriotisme, et annoncent qu'ils seront suivis de deux autres cavaliers.

Mention honorable et insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

### 32

Travail Blondé écrit à la Convention nationale qu'il apprend qu'elle va instituer une fête en l'honneur de l'Être-Suprême; il propose que ce soit, le jour de la fête du Travail, ou le jour de l'Opinion, et qu'on institue un agent de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[S. l. n. d.] (3).

Législateurs,

La raison seule peut tuer le fanatisme. Enchaîner autant qu'il est possible tous les fanatiques qui existent sur le sol français, est un devoir : l'humanité même l'ordonne; mais le fanatisme ne sera encore que blessé, et il n'en deviendra que plus terrible pour l'avenir. Ecraiser la tête de mille serpents, n'est pas en détruire l'espèce; arracher la langue au calomnieux n'est pas anéantir la calomnie. Que la persuasion si douce et si puissante forme l'opinion ! qu'elle étouffe dans tous les cœurs jusqu'au dernier germe de ce monstre ! il est hors de la nature.

Il n'y a qu'une convention générale dans l'âme de tous les républicains qui puisse anihiler ce fantôme.

J'apprends dans le moment que vous instituez une fête en l'honneur de l'Être-Suprême,

(1) P.V., XXXV, 300. B<sup>in</sup>, 29 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>), 3 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 4 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXV, 300. *Débats*, n<sup>o</sup> 580, p. 22; *Rép.*, n<sup>o</sup> 120.

(3) B<sup>in</sup>, 29 germ.

elle pourrait se célébrer le jour de la fête du travail, si nécessaire à l'homme, ou le jour de l'opinion : son culte doit être de tous les instants, mais il est consolant et honorable à l'homme de publier publiquement sa reconnaissance. Quant à l'Éternel, il n'a besoin d'aucune démonstration extérieure. Toutes les nations conviennent qu'avec la pratique de la simple loi naturelle, il est impossible de déplaire à un être souverainement juste; aucune ne peut nier que la différence des cultes extérieurs n'ait enfanté les plus grands maux de la terre. Nous avons brisé les autels de la superstition; s'ils se relevaient jamais, le despotisme, la tyrannie et toutes les puissances sanguinaires renaîtraient. Bornons-nous à ce que la nature nous dicte; que la morale purement naturelle (l'unique qui convienne à l'être raisonnable pour faire son bonheur et celui de la société) soit uniquement annoncée dans le temple de la Raison !

Qu'un homme vraiment vertueux soit choisi dans son canton pour au moins chaque décade, y faire pénétrer cette vérité par un simple colloque court et agréable, vous aurez alors un agent de la raison, qui ne sera pas le moins nécessaire dans un gouvernement fondé sur cette éternelle et inébranlable prérogative de l'humanité.

C'est l'objet de ma pétition et mon vœu depuis plus de 50 ans.

TRAVAIL BLONDÉ.

### 33

Le vérificateur des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, au ci-devant local des Capucines, la somme de 18.646,000 liv. en assignats démonétisés, et 183 liv. de coupures le tout provenant de la vente des domaines nationaux et recettes extraordinaires, faisant ensemble la somme de 18.646,183 liv., laquelle, joint à 1.981.353,817 livres déjà brûlés, forme un total de 2 milliards (1).

### 34

Les républicains composant le 3<sup>e</sup> bataillon de l'Aube félicitent la Convention nationale d'avoir découvert et puni les traîtres, de son énergie dans cette circonstance comme dans toutes celles où la patrie a été en danger; ils l'invitent à rester à son poste, les défenseurs de la patrie resteront au leur.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[S. l., 25 germ. II] (3).

« Législateurs,

Quelle puissance pourra désormais s'opposer aux destinées glorieuses de la République fran-

(1) P.V., XXXV, 301. B<sup>in</sup>, 29 germ; M.U., XXXVIII, 475; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1266.

(2) P.V., XXXV, 301. B<sup>in</sup>, 29 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 300, pl. 1059, p. 39.

gaise ! Tous les tyrans de l'Europe, traînant à leur suite un troupeau d'esclaves, sont depuis longtemps ligués pour la perdre. Eh bien ! jusqu'à présent la France a lutté victorieusement contre tant d'ennemis réunis ; elle leur a prouvé et elle leur prouve tous les jours qu'elle compte autant de héros que de soldats... De vils intrigants ont cherché à armer les départements contre les départements, ils ont osé secouer sur leur patrie les torches de la guerre civile ; mais l'opinion publique les a bientôt proscrits et la vengeance nationale en a fait justice. De tels exemples n'ont pas empêché qu'un Hébert, qu'un Vincent, qu'un Ronsin, que des membres même de la Convention qui paraissaient mériter la confiance du peuple, que tous ces hypocrites, sous le masque du patriotisme, n'aient cherché de nouveau à replonger les citoyens français dans l'esclavage, en avilissant la représentation nationale, en conspirant avec nos ennemis. Ils ont cru, les traîtres, que ce bon peuple qu'ils trahissaient si impunément n'ouvrirait jamais les yeux sur leurs perfidies ; mais tôt ou tard le génie qui veille pour le bonheur de la France, indique aux patriotes quels sont les vrais amis de la liberté ; quel degré de confiance méritent tels ou tels qui prennent si chaudement sa défense. Grâce vous soient rendues, Citoyens représentants, vous avez su connaître les traîtres, vous avez arraché de votre sein ces plantes vénéneuses qui voulaient empoisonner la liberté. Les républicains du 3<sup>e</sup> bataillon de l'Aube vous félicitent sur l'énergie que vous avez déployée dans cette circonstance comme dans toutes celles où la patrie a été momentanément en danger. Restez à votre poste, Législateurs, les défenseurs de la patrie resteront au leur, et rien ne leur coûtera pour assurer le triomphe de la liberté. Depuis longtemps l'armée éprouvait une pénurie de viande qui pouvait devenir alarmante. Nos officiers ont de suite sacrifié la leur pendant tout le mois de germinal, les sous-officiers pendant une décade et les canonniers pendant deux jours. Heureux si ces légers sacrifices peuvent concourir au bonheur de la patrie. Vive la République, Vive la Montagne ! »

BERTRAND (*capit.*), SIMART (*serg<sup>t</sup>-major*), SAINTON (*quartier-maître*) [et 55 signatures illisibles].

### 35

L'administration du département de Saône-et-Loire fait passer à la Convention nationale l'extrait d'un arrêt pris pour solliciter un décret qui réprime d'une manière efficace l'abus qui provient de la perfide facilité des officiers municipaux d'accorder des passeports.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

(1) P.V., XXXV, 301 ; mention dans F<sup>7</sup> 4423 et 4569.

### 36

La femme de Booch adresse, pour la Convention nationale, de Reims, quelques médailles recueillies dans sa jeunesse, ainsi qu'une pièce en or ; elle proteste de son attachement à la Convention nationale et à la plus belle des causes.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Au repr. Vidalin, 8 germ. II*] (2).

« Je t'adresse ci-joint quelques médailles recueillies dans ma jeunesse, dont je fais offrande à la république. Il s'en trouve une parmi le nombre qui porte la mémoire du mariage du dernier des tyrans, et d'autres portant également emblème du despotisme dont à jamais je veux éloigner le souvenir, et que tout vrai républicain doit avoir en horreur.

Je joins à ces médailles une pièce en or, monnaie d'un despote, dont la conduite ministérielle envers la République française doit être en exécration parmi tous les peuples de l'univers. Je proteste en même temps mon dévouement sincère à la Convention nationale et à la plus belle des causes, la liberté et l'égalité ».

[*Non signé*].

### 37

La société populaire d'Hyères envoie à la Convention nationale la somme de 881 liv., la félicite sur son énergie, et l'invite à continuer de terrasser les ennemis du peuple.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[*Hyères, 21 vent. II*] (4).

« Citoyens représentants,

Des égoïstes orgueilleux, ennemis de l'égalité avaient établi dans la commune d'Hyères, l'affreux système fédéraliste des sections ; Louis XVII y avait été proclamé ; les patriotes ont été en partie incarcérés ; partie mis en fuite par les persécutions de ces scélérats ; lorsque l'armée de la République est venue purger notre commune de cette engeance maudite, tous les coquins se sont alors réfugiés à Toulon et traînent maintenant leur misère avec les complices de leurs forfaits, les anglais et autres et sont échappés à la vengeance nationale ; tous les muscadins, c'est-à-dire tous les contre-révolutionnaires ont délivré de leur présence infecte la terre de la liberté. Il n'est plus resté, dans notre cité, que les sans-culottes, les artisans et cultivateurs ; voilà les seuls qui composent la société populaire ; quoique pauvres, ils

(1) P.V., XXXV, 301 et 351.

(2) C 297, pl. 1030, p. 14.

(3) P.V., XXXV, 302 et 351. B<sup>7</sup>, 3 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 297, pl. 1030, p. 15.